




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2016-577**

Séance publique du

13 décembre 2016

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20161213- lmc1103792-DE-1-1
Date de signature : 15/12/2016
Date de réception : jeudi 15 décembre 2016
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

OBJET : MARCHE DE TRAVAUX ET DE MAINTENANCE ELECTROMECHANIQUE DES USINES ET STATIONS - AUTORISATION DE LANCEMENT DE PROCEDURE

Le 13 décembre 2016 à 15h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 07/12/2016, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Gérard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Odile BONTHOUX à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-Pierre BOUVET à Madame Reine MERGER, Monsieur Philippe DE SAINTDO à Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Jean-Christophe GROSSI à Monsieur Moussa BENKACI, Madame Muriel HERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Sophie JOISSAINS à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Jean-Marc PERRIN à Madame Danièle BRUNET, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Françoise TERME à Monsieur Gérard DELOCHE, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Charlotte BENON.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Sylvain DIJON

Monsieur Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés
Publics et Patrimoine Communal
Direction Marchés Publics

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 DÉCEMBRE 2016

Nomenclature : 1.7
Actes spéciaux et divers

RAPPORTEUR : Monsieur Maurice CHAZEAU

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : MARCHÉ DE TRAVAUX ET DE MAINTENANCE ELECTROMECHANIQUE DES USINES ET STATIONS - AUTORISATION DE LANCEMENT DE PROCEDURE- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La présente consultation concerne : **MARCHÉ DE TRAVAUX ET DE MAINTENANCE ELECTROMECHANIQUE DES USINES ET STATIONS.**

Ces besoins s'inscrivent dans les logiques suivantes :

Ce marché est composé de 2 lots :

LOTS	APPELLATION
1	Marchés de travaux et de maintenance électromécanique des usines et stations d'eau potable
2	Marchés de travaux et de maintenance électromécanique des usines et stations d'eaux usées

Le lot n°1 consiste en des travaux de création, de renouvellement et d'entretien des usines d'eau potable, des ouvrages de débitmétrie et des postes de chloration sur le réseau eau potable

Le lot n°2 consiste en des travaux de création, de renouvellement et d'entretien des postes de

refoulement d'eaux usées, des déversoirs d'orages et des travaux neufs sur les stations d'épuration.

La présente consultation est passée selon une procédure adaptée conformément à l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, avec un seuil minimum et maximum. Leur exécution suit également les dispositions de l'article 80 relatives aux bons de commande.

Les prestations seront rémunérées sur la base des prix unitaires indiqués dans le Bordereau des Prix Unitaires, appliqués aux quantités réellement exécutées.

Valeurs prévues pour chaque année du marché :

Lots	MONTANTS ANNUELS HT	
	Mini HT	Maxi HT
1	100 000	300 000
2	125 000	400 000

Le marché est conclu pour une période initiale de 1 an à compter de sa notification prévue au 13/06/2017.

Le marché peut être reconduit par périodes successives d'une année, sans toutefois excéder le 31/12/2020.

Les critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de la consultation sont les suivants :

Pour le Lot 1 :

- 1. Prix des prestations..... 60%
- 2 – Valeur technique..... 40 %

Pour le Lot 2 :

- 1- Prix des prestations..... 60%
- 2 – Valeur technique..... 40%

Aucune variante ni prestation supplémentaire ou alternative n'était autorisée.

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir, en application de l'article L.2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- **AUTORISER** : Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux marchés publics, à lancer la procédure adaptée ouverte en vue de l'accord cadre mono-attributaire ayant pour objet le marché de travaux et de maintenance électromécanique des usines et stations
- **AUTORISER** : Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux marchés publics, à signer l'accord cadre relatif au marché de travaux et de maintenance électromécanique des usines et stations pour les montants indiqués ci-dessus, ainsi que tous documents s'y rapportant, avec la/les société(s) qui sera(ont) retenue(s) ultérieurement en fin de procédure par la Commission des Procédures Adaptées
- **DIRE** que la dépense en résultant sera imputée au budget général de la Ville inscrite aux chapitres suivants :

Eau potable et Assainissement- section fonctionnement : 6156, 6152, 6068

Eau potable - section investissement : 21531, 21561, 2154

Assainissement - section investissement : 21532, 21562, 2154

DL.2016-577 - MARCHE DE TRAVAUX ET DE MAINTENANCE ELECTROMECHANIQUE DES
USINES ET STATIONS - AUTORISATION DE LANCEMENT DE PROCEDURE-

Présents et représentés	: 55
Présents	: 42
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»